

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 1 du 27 mars 2015



## Actuellement en région

### Pin

#### Les processionnaires



Plusieurs cas de procession des chenilles processionnaires du pin ont été signalés en Bourgogne. Ce lépidoptère passe par différents stades au cours de l'année : chenilles, nymphes et papillons.

Actuellement, les chenilles sont au dernier stade et rejoignent le sol en procession afin de s'y enfouir. L'enfouissement dans la terre permettra la nymphose des chenilles en papillons.

Les chenilles sont très urticantes, les risques sanitaires pour les hommes

et les animaux domestiques sont donc importants et, en particulier, pendant les processions où les chenilles sont alors facilement accessibles.

Le vol des papillons (adultes) aura ensuite lieu pendant l'été.

L'élimination mécanique des cocons peut désormais s'avérer dangereuse pour les manipulateurs et doit donc être finie. Ce moyen de lutte doit être réalisé dans le courant de l'hiver après des nuits très froides afin qu'un maximum de chenilles y soit réfugié.

La pose autour des troncs des dispositifs de collecte de chenilles en processions (Ecopiège) doit être finalisée dans les plus brefs délais. Ces dispositifs sont, notamment, conseillés sur les arbres accessibles au public et n'ayant pas pu être entièrement échenillés.

Pour tout travail à proximité des arbres présentant des nids de chenilles processionnaires, les opérateurs doivent avoir un matériel de protection adapté :

- Lunettes de protection.
- Masque respiratoire de protection anti-poussières.
- Combinaison et gants de protection.

Sans protection, toute manipulation est à proscrire.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 1 du 27 mars 2015

## Platane

### Le tigre du platane



Les tigres du platane sont présents sous les rhytidomes. Les comptages d'hiver sont importants pour établir la lutte à effectuer en saison. La frondaison des arbres n'étant pas encore totalement en place en ce mois de mars, aucun déplacement vers le houppier n'a donc été observé et les tigres attendent patiemment sous les écorces avant de monter dans le feuillage. Pour mémoire, le seuil de nuisibilité est de 70 tigres par dm<sup>2</sup> (carré de 10cm x 10cm) de rhytidome (écorce).

## Marronnier

### La mineuse

Les premières feuilles commencent à apparaître mais aucune marque de mineuse n'a été observée. Il est donc important de mettre en place le piégeage à l'aide de pièges à phéromones afin de détecter leur présence et d'essayer de limiter les attaques.

## Adventices et Renouée du Japon



Le cortège de plantes indésirables en voirie, cimetière ou massif commence à faire son apparition. Il est temps de réaliser les actions préventives évitant leur installation, soit en éliminant la matière organique accumulée dans les interstices, soit en limitant les germinations (grattage, raclage, balayage, paillage, plante couvre sol). Le désherbage thermique est efficace sur jeunes plantes.



La renouée du japon (*Fallopia japonica*) n'est pas encore rentrée en pleine activité. Il est important de surveiller les sites infectés afin de commencer à arracher les jeunes pousses (et à les exporter du site) dès leur apparition pour éviter leur propagation.

Si ces opérations ont lieu en bordure de cours d'eau, il est primordial, afin d'éviter la colonisation en aval, de ne pas laisser les résidus dans le lit du cours d'eau.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 1 du 27 mars 2015

## Ce qu'il faut retenir

Le débourrement de la végétation coïncide en général avec la reprise d'activité des nuisibles (mineuses, processionnaires du pin, tigres du platane, acariens...) et avec les actions préventives de désherbage en voirie et en massif.

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	A surveiller
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	A surveiller
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risques sanitaires importants	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthraxose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 1 du 27 mars 2015

## Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

### Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... et fax : .....

Profession : .....

Ravageurs pouvant être suivis : .....

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

**FREDON Bourgogne** - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**

Mail : [bsvzna@fredon-bourgogne.com](mailto:bsvzna@fredon-bourgogne.com)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

*Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Montceau-les-Mines, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois.*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

